



MARYLISE LEBRANCHU  
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 29 mai 2015

**Publication du décret « don de jours dans la fonction publique »  
au Journal Officiel ce jour**

Comme Marylise LEBRANCHU, ministre de la décentralisation et de la fonction publique, s'y était engagée, le décret permettant aux agents publics de faire don de leurs jours de repos à un(e) collègue parent d'enfant malade vient d'être publié.

*Le texte indique qu'« un agent civil peut, sur sa demande renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne temps au bénéficiaire d'un autre agent public relevant du même employeur qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ».*

Ce texte avait reçu un avis favorable des organisations syndicales lors du Conseil Commun de la fonction publique du 14 avril dernier. Il entre en vigueur dès demain.

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3931E117AA5CCA62AFB1D36338499068.tpdila14v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000030645224&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3931E117AA5CCA62AFB1D36338499068.tpdila14v_3?cidTexte=JORFTEXT000030645224&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139)

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3931E117AA5CCA62AFB1D36338499068.tpdila14v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000030644908&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3931E117AA5CCA62AFB1D36338499068.tpdila14v_3?cidTexte=JORFTEXT000030644908&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139)

---

**Contact presse**

Mathilde RENOIR  
Conseillère presse et communication  
Tél : 01 43 19 23 36  
Mob : 06 10 86 57 96  
[mathilde.renoir@action-publique.gouv.fr](mailto:mathilde.renoir@action-publique.gouv.fr)

---